Demande de taxation ordinaire ultérieure (TOU) pour personnes résidentes

Intendance des impôts du canton de Berne
Impôt à la source / TOU
Case postale
3001 Berne

Année fiscale

Sans indication d'une année fiscale, nous nous basons sur l'année précédente.

Vous pouvez également renvoyer le formulaire complété par e-mail à l'adresse nov.sv@be.ch.

Requérant·e

Sexe féminin masculin
N° AVS
N° GCP
Nom
Prénom
Rue / n°
NPA / localité
Courriel
Date de naissance

Conjoint·e ou partenaire enregistré·e

Sexe féminin masculin
N° AVS
N° GCP
Nom
Prénom
Rue / n°
NPA / localité
Courriel
Date de naissance

Date(s) de naissance de l'enfant / des enfants (séparer les dates par une virgule, par ex. 1.1.2014, 3.6.2016, 6.9.2018)

Coordonnées de votre représentant ou représentante en Suisse (obligatoire si votre domicile est à l'étranger)

Nom
Prénom
Rue / n°
NPA / localité

Cette personne reçoit les notifications telles que les décisions et les décisions de taxation.

Coordonnées bancaires

Titulaire du compte
Banque / localité
N° de compte
IBAN

Motifs

Je réside en Suisse et souhaite être taxé·e en procédure ordinaire ultérieure (art. 114b LI et art. 8 OImS).

Je réside en Suisse et ma fortune imposable est supérieure à 150 000 francs (art. 114a, al. 1, lit. b LI et art. 7, al. 1, lit. b OImS).

Je réside en Suisse et je perçois d'autres catégories de revenus imposables d'au moins 3000 francs (p. ex. des revenus d'une activité indépendante, des revenus immobiliers, des revenus de capitaux mobiliers, des pensions alimentaires, une rente de veuve / veuf ou d'orpheline/orphelin (art. 114a, al. 1, lit. b LI et art. 7, al. 1, lit. c OImS).

>>> Merci de ne pas relier les documents au moyen d'agrafes ou de trombones.

Dépôt de la déclaration d'impôt

Si nous acceptons votre demande, vous recevrez les formulaires fiscaux ou des identifiants pour établir votre déclaration d'impôt en ligne selon la case que vous aurez cochée ci-dessous.

☐ J'ai l'intention de compléter ma déclaration d'impôt sur Internet, avec TaxMe online.

☐ J'ai l'intention de déposer ma déclaration d'impôt sur formulaires papier.

Informations complémentaires

Au cours de l'année faisant l'objet de cette demande, j'ai travaillé pour les employeuses et employeurs énumérés ci-dessous ou ai touché les prestations d'assurance suivantes:

Nom

Localité du au

Nom

Localité du au

Nom

Localité du au

Important: veuillez joindre à votre demande une copie de tous vos **certificats de salaire** ou attestations.

☐ J'exerce une activité lucrative indépendante.

Canton Commune

☐ Je suis propriétaire d'un bien immobilier en Suisse ou à l'étranger.

Date d'acquisition Lieu de situation

Remarques

Exactitude

Je, soussigné·e, atteste que les renseignements fournis ci-dessus sont complets et exacts.

Lieu et date

Signature du/de la requérant·e

Lieu et date

Signature du/de la conjoint·e/ partenaire enregistré·e

Nota bene

- Le traitement d'une TOU prend en moyenne 9 à 12 mois depuis le dépôt de la déclaration d'impôt.
- Les dispositions procédurales ordinaires s'appliquent aux TOU. Les impôts sur le revenu et sur la fortune dus sont établis sur la base des informations fournies dans la déclaration d'impôt déposée. Les impôts déjà retenus à la source sont retranchés, sans intérêts, des impôts arrêtés en taxation ordinaire ultérieure.
- Les personnes résidant en Suisse qui déposent une demande de TOU font ensuite l'objet d'une TOU obligatoire jusqu'à la fin de leur assujettissement à l'impôt à la source.
- Les personnes résidant à l'étranger qui souhaitent faire l'objet d'une TOU doivent en faire la demande chaque année.
- Toute demande de TOU doit être déposée au plus tard le **31 mars de l'année suivante**. Les demandes déposées hors délai sont irrecevables.
- Pour les personnes qui quittent la Suisse, le délai de dépôt de la demande de TOU expire à la date où elles annoncent leur départ à leur commune (si l'annonce n'a pas été faite dans les règles, le délai est considéré comme ayant expiré).
- La demande doit comporter toutes les informations nécessaires et celles-ci doivent être conformes à la réalité.
- Les personnes mariées ou liées par un partenariat enregistré doivent signer la demande conjointement.
- Une demande de TOU déposée en bonne et due forme ne peut pas être retirée.
- En procédure de TOU, la personne imposée à la source relève des barèmes d'imposition définis dans les lois fiscales fédérale et cantonale. Selon les cas, cela peut se traduire par des impôts plus ou moins élevés que l'impôt retenu à la source jusque-là.
- Les données saisies dans ce formulaire ne sont pas reportées dans votre déclaration d'impôt. Celle-ci doit être remplie intégralement dès réception.